

Au sommaire de notre newsletter du mois de juillet 2023 :

- Êtes-vous sûr de connaître tous les services qui sont inclus dans votre cotisation ? Pour mettre à jour vos connaissances, consultez notre offre de services dans notre nouvelle brochure !
- Chaleur et travail : ayez les bons réflexes !
- Développer le sport en entreprise, c'est gagnant /gagnant
- Choisissez le bon gant !

Bonne lecture !

Infos prévention - santé travail



Tout savoir sur nos missions de prévention et de santé au travail dans notre brochure

Cette brochure présentant l'ensemble socle de services des services de prévention et de santé au travail interentreprises a été élaborée grâce aux travaux collectifs du réseau Préсанse menés dans le courant de l'année 2022. Il s'agit donc d'une traduction opérationnelle de l'annexe du décret N° 2022-653 du 25 avril 2022. **L'objectif poursuivi est de présenter de façon synthétique les contreparties à l'adhésion des employeurs et au versement de leur cotisation, qui est mutualisée entre entreprises adhérentes d'un même SPSTI.**

Les services apportés par les SPSTI sont présentés suivant trois axes :

- La prévention des risques professionnels,
- Le suivi individuel de l'état de santé,
- La prévention de la désinsertion professionnelle

[Lire la suite et télécharger la brochure.](#)



Fortes chaleurs ou canicule : les précautions à prendre au travail

Fatigue, sueurs abondantes, nausées, maux de tête, vertiges, crampes, déshydratation, coup de chaleur... Les périodes de fortes chaleurs peuvent avoir de graves effets sur la santé des salariés et augmenter les risques d'accidents.

Comment anticiper les risques liés à des vagues de chaleur récurrentes ?

L'exposition à la chaleur peut être à l'origine de troubles sérieux chez un individu. La température corporelle doit rester constante, quelles que soient les caractéristiques thermiques de l'environnement.

Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer avant les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants. Ces risques peuvent survenir dès les premiers jours de chaleur. [On fait le point dans notre article.](#)



Développer le sport en entreprise

Pour prévenir la sédentarité au travail mais également prendre part aux mesures favorables à une meilleure santé au travail, le ministère des Sports s'engage avec le ministère de la Santé et le ministère du Travail dans une feuille de route pour 2021-2024, intitulée "[Développer](#)

les activités physiques et sportives en milieu professionnel".

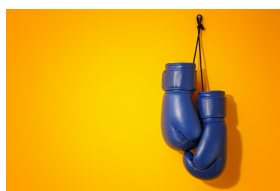
Un objectif qui fait écho aux évolutions des missions des services de prévention et de santé au travail, avec la loi du 2 août 2021 qui prévoit des actions de sensibilisation aux bénéfices de la pratique sportive.

Selon l'Eurobaromètre, les salariés ne sont que 14 % à pratiquer une activité physique ou sportive sur leur lieu de travail. Pourtant la majorité des salariés et des employeurs aspirent à pratiquer du sport dans le cadre professionnel d'autant que les bénéfices sont connus :

- Amélioration de la qualité de vie au travail, de la santé et du bien-être du salarié
- Augmentation de la productivité et de la rentabilité de l'entreprise
- Diminution des absences pour maladies et du turnover
- Développement d'une image positive et de son attractivité
- Réduction des dépenses de santé

[Lire la suite](#)

Notez le ! Votre service de prévention et de santé au travail peut vous aider à évaluer vos besoins, établir un diagnostic et vous accompagner dans cette démarche.



Porter les bons gants, un affaire de choix

Que vous soyez éleveur de crocodile, menuisier, jardinier, ripeur, artisan, ne négligez pas la santé de vos mains ! Choisissez le bon gant, vérifiez leur état et portez-les !

L'INRS vient de publier 4 nouvelles affiches que nous vous partageons :

- **[Vérifiez l'état de vos gants.](#)**
- **[C'est mieux de vérifier l'état de ses gants.](#)**
- **[Choisissez le bon gant.](#)**
- **[C'est mieux de choisir le bon gant](#)**



Bel été à vous !

Toutes nos équipes vous souhaitent de passer un bel été. Nous vous donnons rendez-vous en septembre avec de nouvelles actus santé travail et de nouveaux ateliers prévention :

- Activité sportive en milieu professionnel, une démarche gagnant/gagnant,
- Offre de services : connaissez-vous tous les services inclus dans votre cotisation ?
- Avez-vous rédigé, mis à jour votre DUERP ? Nos équipes vous accompagnent.

Intéressant non ? Le calendrier définitif est en cours de réalisation A bientôt.

Nos équipes vous accompagnent au quotidien. Un renseignement, un conseil ? Contactez votre centre de visite et/ou votre médecin du travail.

- Standard Creuse : 05.55.52.63.29 - Standard Haute-Vienne : 05.55.77.65.63
- Mail : communication@stlim.org

Siège social : 6 rue Voltaire - CS 51223, 87054 LIMOGES Cedex